**Le 12 février 2023**

**Contribution : LE DROIT À L'ÉDUCATION, AVANCÉES ET DÉFIS**

1. **Évaluation des réalisations du mandat de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation au cours des 25 dernières années**
   * + 1. Dans votre pays, les questions d'éducation sont-elles abordées sous l'angle du droit à l'éducation, et si oui, avec quels défis et quels résultats ?

Notre organisation intervient dans plusieurs pays. Les questions d’éducation y sont souvent abordées sous l’angle du droit à l’éducation à travers l’adoption de différentes lois relatives à l’éducation, et la ratification des diverses conventions internationales ceci se traduit par différentes mesures visant à prendre en compte les différentes spécificités de profils d’élèves dans le système éducation cependant, pour le cas des enfants en situation de handicap qui sont le cœur de la mission de notre organisation, certes il y a par endroits un développement de l’accès à l’éducation mais il y a des soucis persistants de coordination des actions des différents intervenants issus de secteurs variés dans certains contextes où il y a les budgets alloués à l‘éducation. Dans les pays à faibles ressources, nous constatons un gap dans la traduction des engagements en réalisations pour diverses raisons.

Selon vous, quelle est la valeur ajoutée d'une telle approche dans votre travail ?

Une telle approche reconnaît l’Etat comme détenteur de l’obligation d’assurer le droit à l’éducation à tous les enfants du pays, cette approche ouvre la voie et la possibilité de réclamer ce droit s’il n’est pas assuré. Dans notre travail , nous nous appuyons sur cette approche pour définir, orienter et guider nos stratégies d’intervention, nos plaidoyers , actions de sensibilisation et évaluation de la mise en œuvre de la politique éducative et des programmes de développement.

* + - 1. Comment évaluez-vous le cadre des 4 A (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité) en tant que conditions de réalisation du droit à l'éducation ?

Disponibilité : en termes d’offre éducative est en augmentation

Accessibilité : reste problématique pour les enfants en situation de handicap

Acceptabilité : reste un sujet préoccupant pour les enfants porteurs de certain handicap

Adaptabilité : éducation à visée pour l’inclusion est encore un défi

Ce cadre est-il intégré dans les documents juridiques et politiques relatifs à l'éducation dans votre pays, et utilisé en pratique ? Le cadre est énoncé

* + - 1. Le droit à l'éducation implique l'obligation pour les États de respecter, protéger et réaliser le droit à l'éducation dans le cadre du droit international des droits de l'homme. Dans quelle mesure ces obligations sont-elles clairement identifiées dans la législation de votre pays et dans la pratique ? Il existe des lois et autres textes règlementaires sur le droit à l’éducation et d’autres lois spécifiques comme celle relative aux personnes handicapées qui s’appuient sur le cadre international des droits de l’homme
      2. Le droit à l'éducation gratuite a-t-il été progressivement mis en œuvre à tous les niveaux d'enseignement dans votre pays, sur la base notamment de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des articles 13 et 14 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et de l'article 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant ? Non

Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi. Le droit à l’éducation gratuite est énoncé pour le niveau de scolarisation obligatoire mais dans la réalité ce n’est jamais totalement gratuit, il y a une contribution des familles sous une forme ou une autre.

* + - 1. Le droit à l'éducation est-il considéré comme un droit justiciable dans votre pays et si oui, quels aspects de ce droit ? Le refus d’inscrire un enfant en situation de handicap à l’école sous des prétextes injustifiés subtils qui s’apparenteraient plutôt à de la discrimination fondée sur le handicap.
      2. Dans quelle mesure les principes de non-discrimination et d'égalité sont-ils respectés dans la mise en œuvre du droit à l'éducation dans votre pays ? Ces principes sont énoncés mais assez complexes dans leur mise en œuvre.

1. **Principaux défis et questions cruciales pour l'avenir**
2. Selon vous, quels sont les principaux défis à relever dans votre pays pour mettre en œuvre le droit à l'éducation ?

La coordination des actions des différents intervenants issus de secteurs variés dans la mise en œuvre des dispositifs de scolarisation des enfants en situation de handicap

1. Quelles sont les questions cruciales à aborder, tant au niveau national qu'international, pour assurer la réalisation du droit à l'éducation ?

L’adoption de l’approche duale pour une meilleure prise en compte des besoins des apprenants en situation de handicap dans l’éducation.

Le financement de l’éducation qui tient compte des apprenants en situation de handicap

La mise en place des systèmes d’informations des données de l’éducation qui intègrent les élèves en situation de handicap

La collaboration avec la société civile et les ONG pour relever les angles morts et compléter éventuellement les gaps pour ce qui est du cas des enfants handicapés

L’éducation de tous les apprenants y compris ceux en situation de handicap lors des situations de crise et d’urgence.

L’intersectionnalité